



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-24581>

Département(s) de publication : **49, 37**

Annonce n° **26-24581**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire

**Correspondant :** M. BIGEY Frédéric, Directeur

**Adresse :** 50, avenue avenue Marcel Dassault B.P. 40661, 37206 TOURS

**Coordonnées :**

**Courriel :** Cpdl.MarchesPublics@efs.sante.fr

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** TRAVAUX DE CREATION D'UNE SOUS-STATION DE CHAUFFAGE POUR LE SITE D'ANGERS DE L'ÉFS CENTRE PAYS DE LA LOIRE

**Lieu d'exécution :** 16 Boulevard Mirault, 49103 ANGERS Cedex 2

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La présente consultation a pour objet les travaux de création d'une sous-station de chauffage en remplacement de la chaufferie gaz. La sous station sera raccordée sur le réseau de chaleur urbain d'ALTER SERVICE sur le site d'Angers de l'Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire. Les travaux se dérouleront en site occupé et en activité. La consultation est engagée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique. La consultation est engagée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique. La durée du marché public prendra effet à compter de sa date de notification et se terminera à la fin de l'année de parfait achèvement, le cas échéant prolongée. Pour mémoire, le délai de la garantie de parfait achèvement est de douze mois à compter de la date de réception. Ce délai peut être prolongé si les réserves signalées ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. La durée prévisionnelle des travaux est de 12 semaines (incluant la phase de préparation de deux semaines). Date prévisionnelle de notification des marchés : 10/06/2026 Démarrage travaux : 24 juin 2026 Fin des travaux : 1er octobre 2026. La date maximale de réception des travaux est fixée au 15 octobre 2026.

**Refus des variantes.**

## Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

## Section 5 - Conditions relative au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros. Le délai global de paiement est de 60 jours pour l'EFS conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement. Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée. Aucune forme de groupement n'est imposée ni au stade de la présentation de la candidature et/ou de l'offre ni au stade de l'attribution du marché. Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché. De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Prix : 55 points apprécié au regard du montant global et forfaitaire mentionné par le candidat dans la DPGF. Concernant le prix, la note maximale sera attribuée à la meilleure offre, puis sera appliquée une règle de 3 inversée : 55%
- Valeur technique : 45 points apprécié au regard de la
  - Pertinence de la méthodologie d'intervention mise en œuvre pour répondre aux enjeux de l'opération et pertinence des matériaux et équipements proposés (avec fourniture des fiches techniques associées) selon les demandes du CCTP : 25 points
  - Pertinence des mesures en matière de sécurité, de réduction des nuisances, de traitement des déchets et de protection de l'environnement sur le chantier: 5 points
  - Cohérence et optimisation du planning projet proposé en lien avec les délais présentés par le maître d'ouvrage (enchaînement des tâches en cohérence avec les étapes clés) : 15 points
 : 45%

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 07/04/2026 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**  
2026EFSCPDL415

**Renseignements complémentaires :** Une visite du site est obligatoire. L'offre d'un candidat n'ayant pas réalisé cette visite sera déclarée irrégulière. La visite du site est obligatoire, parmi exclusivement les dates ci-dessous : - Mardi 17 mars à 10h00 - Vendredi 27 mars à 10h00. La prise de rendez-vous préalable doit se faire exclusivement par courriel unique mais adressé à tous les destinataires mentionnés à l'article 2.4 du Règlement de consultation. 2.2. Renseignements complémentaires Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées par voie électronique, au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et à la rubrique correspondant à la consultation soit avant le 27/03/2026 à 23h59. Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme. Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres soit avant le 31/03/2026 à 23h59

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :**

**Contact :** Les conditions de remise des offres et des candidatures sont décrites au règlement de consultation, notamment à l'article 3.2.

**Coordonnées :**

## Section 14 - Informations complémentaires

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/03/2026**